



HAL
open science

Licence professionnelle Aménagement paysager (parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport)

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence professionnelle. Licence professionnelle Aménagement paysager (parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport). 2011, Université d'Angers. hceres-02039613

HAL Id: hceres-02039613

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02039613v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Evaluation des diplômes Licences Professionnelles – Vague B

ACADÉMIE : NANTES

Établissement : Université d'Angers

Demande n° S3LP120002192

Dénomination nationale : Aménagement du paysage

Spécialité : Aménagement paysager (parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport)

Présentation de la spécialité

Ouverte en 2005, cette licence professionnelle (LP) est portée par l'UFR « Lettres, langues et sciences humaines », département de géographie en partenariat *via* une convention avec, pour le monde professionnel, Le centre d'aménagement, d'urbanisme et d'environnement du Maine-et-Loire et, pour la formation, l'institut national d'horticulture, le groupe « ESA » (école supérieure d'agriculture), le lycée général agricole et horticole de Pouillé (49, Les Ponts de Cé) et le LEGTA du Fresne (49, St Gemmes sur Loire). Elle vise à répondre à des besoins identifiés dans les bureaux d'études, entreprises paysagères, organismes d'animation ou de formation.

En s'appuyant sur un socle de connaissances approfondies en aménagement du paysage, en gestion d'entreprises, en communication et en méthodologie, elle propose une spécialisation sous forme de trois options :

- « Infographie et conception » pour réaliser des plans 2D, 3D, retouches d'images et animations.
- « Coordination et gestion de chantiers : gestion et suivi de chantier », notamment au travers d'une bonne maîtrise de la sécurité sur les chantiers et des outils informatiques pour la gestion des stocks, du personnel, du temps de travail, du matériel.
- « Conception et gestion éco-responsable de chantiers paysagés » afin de fournir à la profession des diplômés aptes à prendre en charge des chantiers intégrant les objectifs du développement soutenable dans ses aspects réglementaires et techniques. Cette option ouvrira en 2012.

Les métiers visés sont ceux de dessinateur paysagiste, dessinateur projeteur, assistant en bureau d'études, assistant en bureau d'études espaces verts, collaborateur d'architecte, opérateur CAO/DAO en paysage, chefs d'entreprise d'aménagements paysagers, responsable ou conducteurs de travaux, contrôleur de chantier, technicien de planning, chef jardinier, contremaître d'exploitation, chef ou conducteur de chantiers, technicien conseil en aménagements durables, intervenants conseils pour les trames vertes et bleues, agenda 21. Il ne faut pas négliger non plus les emplois de formateur et d'animateur. Cette licence a une très forte attractivité (plus de 300 candidatures pour une trentaine de places). Elle accueille un contingent variable de stagiaires de formation continue. Elle est aussi ouverte en formation à distance.

Indicateurs

Principaux indicateurs (moyenne sur 4 ans ou depuis la création si inférieure à 4 ans) :

Nombre d'inscrits	33
Taux de réussite	97 %
Pourcentage d'inscrits venant de L2	5 % - 10 %
Pourcentage d'inscrits en formation initiale (hors apprentissage et contrats de professionnalisation)	80 % - 90 %
Pourcentage d'enseignements assurés par des professionnels	32 %
Pourcentage de diplômés en emploi (à 1 an et à 3 ans)	50 % - 90 %

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

Le point le plus remarquable du bilan est l'attractivité exceptionnelle de cette formation ; une attractivité qui justifie pleinement l'ouverture d'une troisième option (probablement encore très demandée), laquelle permettra d'assurer un meilleur accompagnement des étudiants et stagiaires par une réduction de la taille de chaque groupe.

Cette attractivité exceptionnelle ne se traduit malheureusement pas, ou de moins en moins, par une diversité d'origine des étudiants retenus après sélection. Les titulaires de BTS et, en particulier du BTS « Aménagement du paysage », évincent progressivement leurs concurrents. Malgré des efforts pour mieux articuler cette LP à l'offre de formation « Licence » de l'Université d'Angers, en particulier en direction des étudiants de géographie, le bilan est mince voire nul. Il est vrai que la formation présente un haut degré d'exigences techniques et les dispositifs astucieux mis en place pour accueillir et mettre à niveau les étudiants venus d'autres filières que les BTS ne semblent pas encore suffisants pour diversifier le recrutement. La formation est à la fois intense et de qualité. Elle met en œuvre de manière efficace et assez équilibrée les compétences apportées par les différents partenaires.

L'appui des professionnels est fort, bien présent à tous les niveaux de la formation, de la conception même du diplôme à son pilotage. On peut d'autant plus être surpris de l'absence d'un véritable conseil de perfectionnement. Les professionnels sont bien présents dans l'enseignement, et leurs compétences sont de haut niveau et en bonne adéquation avec le cœur de métier.

Le suivi des étudiants pendant la formation est solide, la politique de stage conforme aux attentes, mais on peut s'interroger sur la pertinence de proposer deux stages de six semaines en lieu et place d'un stage long permettant une insertion plus poussée en entreprise.

Un recrutement très sélectif, un bon encadrement, une formation solide et adaptée ont pour conséquence logique un très bon taux de réussite et une bonne insertion professionnelle, même si la principale faiblesse du dossier se situe à ce niveau. On peut en effet difficilement accepter qu'une formation de cette importance et en place depuis cinq ans, n'ait pas mis en place ou ne bénéficie pas d'un suivi régulier et structuré de ses diplômés. Les énormes variations interannuelles des résultats ne peuvent qu'interroger sur la fiabilité du suivi effectué. Que signifie ainsi une poursuite d'études à 50 % une année donnée ou un taux d'insertion fluctuant entre 50 % et 93 % sur deux promotions successives ? Alors que le dossier est extrêmement complet (parfois un peu redondant), on aurait apprécié ici une démarche plus réflexive.

La fiche d'auto-évaluation, dont on ignore les modalités de réalisation, est purement descriptive et semble avoir été réalisée à partir du dossier présenté à l'évaluation ; ce qui en limiterait de toute manière l'utilité.

Enfin, la licence étant proposée en formation à distance, il aurait été nécessaire de présenter, au moins en annexe, les modalités spécifiques de ce type de formation.

- Points forts :

- La bonne adéquation aux besoins professionnels et la très forte attractivité de la formation.
- La forte implication des professionnels dans l'ensemble de la formation.
- Une insertion professionnelle satisfaisante.

- Points faibles :

- Un suivi insuffisant du devenir des diplômés.
- Un recrutement qui tend à se limiter aux titulaires du BTS « Aménagement du paysage ».

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A



Recommandations pour l'établissement)

Il conviendrait de mettre rapidement en place un conseil de perfectionnement, et de structurer le suivi des diplômés (soit au niveau de la formation, soit à l'échelle de l'établissement). L'articulation avec les formations de licences générales, déjà effective pour la géographie, pourrait être utilement à renforcer pour assurer le maintien d'un minimum de diversité dans le recrutement.

L'organisation particulière du stage (2 stages de 6 semaines) mériterait d'être explicitée pour pouvoir juger de sa pertinence. Un stage long ne serait-il pas plus efficace pour l'insertion ?